



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



14055656

24 FEB 2014

BRUXELLES

Greffe

N° d'entreprise : 0474093042

Dénomination

(en entier) : **CANALSIGN**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : rue Brogniez 172/B à 1070 Bruxelles

Objet de l'acte : MODIFICATIONS STATUTAIRES-NOMINATIONS

D'un acte reçu par le notaire Robert Langhendries, à Uccle, le 18 février 2014, il ressort que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé :

1) de dispenser le Président de donner lecture du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 559 du Code des Sociétés et visé au point 1. de l'ordre du jour justifiant de manière détaillée la modification proposée à l'objet social, avec état résumant la situation active et passive de la société au 28 janvier 2014

2) de modifier l'objet social en vue de prévoir toutes opérations immobilières et mobilières et, par conséquent, d'ajouter à l'objet social trois alinéas supplémentaires libellés comme suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte, pour compte de tiers ou en collaboration avec des tiers, toutes opérations immobilières et mobilières, notamment l'achat, la vente, la mise en location et prise en location, la construction, la rénovation, la division, ainsi que le développement et la réalisation de lotissements ou autres projets immobiliers, la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements de terrains en vue de leur lotissement et de leur mise en viabilisation, la gestion, l'administration et la valorisation de tous patrimoines immobiliers, en ce compris l'entretien, la construction, la transformation, la mise en location et prise en location, le leasing immobilier, en bref toutes opérations de nature immobilière ou de biens mobiliers qui y seraient liés.

La société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger son dirigeant et les membres de sa famille à titre de résidence principale ou secondaire en Belgique ou à l'étranger.

La société pourra hypothéquer et affecter en garantie tous biens meubles ou immeubles pour son compte propre ou pour le compte de tiers. »;

3) de transférer le siège de la société à Saint-Gilles (1060 Bruxelles), rue Africaine 5 ;

4) d'adapter les statuts aux résolutions prises

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs se sont ensuite réunis en conseil, savoir : 1) l'association sans but lucratif « BUSINESS ET EPICURE », en abrégé « B & E », ayant son siège social à 1332 Genval, avenue Albert 1er 285, RPM Nivelles No 0830.476.188; 2) Monsieur VANHOVE Jacques Emile Pierre, né à Ixelles, le dix-huit septembre mil neuf cent quarante-six, domicilié à Saint-Gilles (1060 Bruxelles), rue Africaine 5 et 3) la société anonyme de droit luxembourgeois « LUXALLIM », ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro B0136047, lesquels ont pris les décisions suivantes :

a) d'accepter la démission en qualité d'administrateur-délégué de l'association sans but lucratif « BUSINESS ET EPICURE », en abrégé « B & E », ayant son siège social à 1332 Genval, avenue Albert 1er 285, RPM Nivelles No 0830.476.188 ;

b) de nommer en qualité d'administrateur-délégué : Monsieur VANHOVE Jacques Emile Pierre, né à Ixelles, le dix-huit septembre mil neuf cent quarante-six (NN 460918-351-41), domicilié à Saint-Gilles (1060 Bruxelles), rue Africaine 5

5) d'adapter les statuts aux résolutions prises

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(s.) Robert LANGHENDRIES, Notaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Déposés en même temps : 1 expédition, 1 procuration, 1 rapport du Conseil d'Administration avec état comptable arrêté au 28/01/2014 .

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature